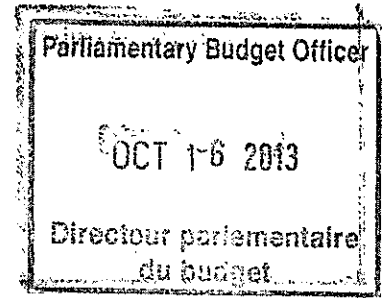




OCT 15 2013

M. Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget
Bureau du directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Ottawa ON K1A 0A9



Monsieur Fréchette,

La présente fait suite à votre lettre du 30 septembre 2013 concernant les demandes d'accès aux données faites par votre prédécesseure dans la lettre qu'elle m'a envoyée le 7 juin 2013 (IR0102).

Je vous renvoie à ma réponse transmise à votre bureau le 1^{er} août 2013, dans laquelle j'indique que l'Agence du revenu du Canada (ARC) pouvait fournir les données demandées conformément à un modèle de recouvrement des coûts. Nos représentants se sont ensuite rencontrés le 26 août 2013 pour discuter des options de partage des données.

Je tiens à rappeler que l'ARC a des procédures bien définies concernant le partage des renseignements statistiques et veille à la protection des renseignements des contribuables, en conformité à l'article 241 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Je suis confiant que l'ARC peut traiter les demandes personnalisées de données du directeur parlementaire du budget, y compris ce qui touche la disponibilité, les échéances et le recouvrement des coûts.

Je sais que nos représentants se rencontreront à nouveau sous peu afin d'établir une compréhension commune des données disponibles et la meilleure façon d'y accéder.

Pour obtenir d'autres renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec Mireille Éthier, sous-commissaire intérimaire, Direction générale de la stratégie et de l'intégration, au 613-952-3660.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Andrew Treusch

c.c. M. Rick Stewart
Secrétaire adjoint auprès du Cabinet,
Bureau du Conseil privé, secrétariat de liaison de politique macroéconomique